

Rapport final

du projet "MicroBeads"

au 15/06/2018

Etude de la composition, de la biodégradabilité et de la toxicité en mer de substituts aux plastiques conventionnels utilisés pour les produits cosmétiques rincés à usage d'exfoliation ou de nettoyage comportant des particules plastiques solides

Projet démarré le : 09/01/2017

Unités de recherches et personnel impliqué dans le projet (avec leurs unités de recherche de rattachement) : 18

-1-Observatoire Océanologique de Banyuls, Université Pierre et Marie Curie, Laboratoire d'Océanographie microbienne (LOMIC UMR7621) Avenue Fontaulé, 66650 Banyuls sur Mer
Personnel impliqué : Pascal Conan, Mireille Pujon-Pay, Philippe Catala, Olivier Crispi, Claire Dussud, Nolwenn Callac, Jingguang Cheng, Justine Jacquin, Leila Meistertzheim, Jean-François Ghiglione

-2- Observatoire Océanologique de Banyuls, Université Pierre et Marie Curie, Biologie intégrative des organismes marins (BIOM UMR7232) Avenue Fontaulé, 66650 Banyuls sur Mer
Personnel impliqué : Hector Escriva, Stéphanie Bertrand, Kevin Magre, Anne-Marie Geneviere, Laurence Besseau

-3-Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL), Université de Bretagne-Sud, UMR CNRS 6027, Rue Saint Maudé, 56321 Lorient
Personnel impliqué : Julia Hoypierres, Gaëlle Deligey, Stéphane Bruzaud

L'objet du présent rapport est de fournir les conclusions finales du projet au **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire**, dans le cadre des actions définies par la convention relative à l'étude de la composition des microbilles, de leurs conditions de biodégradabilité et de leur toxicité en milieu marin (signature de la convention le 20.12.2016). Le projet s'est déroulé du 9 Janvier 2017 au 20 Décembre 2017. Ce rapport présente un état de clôture comprenant une note explicative justifiant de leur parfait achèvement et une situation réelle des dépenses réalisées établissant le coût définitif du projet. La date de clôture de la convention a été prolongée par avenant jusqu'au 20 mai 2018 (prolongation de 3 mois, conformément à l'art.2 de la convention). Ce rapport est fourni dans les trente (30) jours consécutifs à la fin des actions objets de la convention.

Ce rapport fait suite à plusieurs documents envoyés à Mme SANANES (Chargée de mission "Directive-cadre stratégie pour le milieu marin, déchets marins et coopération internationale", représentante du ministère pour ce projet) pendant la durée du contrat :

-10 Mars 2017 : rapport d'avancement

-20 Décembre 2017 : rapport de fin de durée du projet. Le présent rapport contient des modifications mineures par rapport au rapport du 20 Décembre 2017, auquel a été ajouté le bilan financier de l'étude (Annexe 1).

-20 Janvier 2018 : document de travail commun entre le ministère et le responsable du projet pour la mise en place d'un arrêté ministériel pris en application du décret n° 2017-291 du 6 mars 2017 relatif aux conditions de mise en œuvre de l'interdiction de mise sur le marché des produits cosmétiques rincés à usage d'exfoliation ou de nettoyage comportant des particules plastiques solides. Le document de travail pour cet arrêté est fourni dans ce rapport (Annexe 2).

Le projet s'est déroulé conformément au calendrier prévu en respectant les tâches décrites la convention :

-Tâche 1 : synthèse de microbilles de compositions différentes.

-Tâche 2 : tests de biodégradabilité des microbilles en milieu marin.

-Tâche 3 : tests de toxicité des microbilles en milieu marin.

-Tâche 4 : rédaction d'un rapport d'expertise sur les conclusions de l'étude.